Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces obiectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

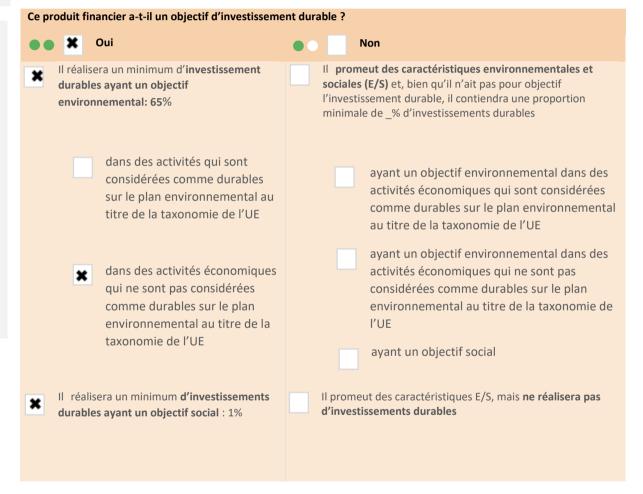
La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'inclut pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4a du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du Règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : DNCA INVEST – BEYOND CLIMATE

Identifiant de l'entité légale : 2138001UPYEP7C8V7H34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales





Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Compartiment à un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du SFDR. Le Compartiment est géré en tenant compte de principes de gestion durable et responsable et vise à atteindre une exposition significative aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, avec un seuil minimum de 50% du chiffre d'affaires consolidé des entités détenues en portefeuille (hors liquidités, dérivés et Fonds Monétaires). D'autres précisions sur les ODD sont fournies dans la

section « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements qui permettent d'atteindre l'objectif d'investissement durable ? » ci-dessous.

Le Compartiment vise à aligner l'économie sur une trajectoire inférieure à 2 degrés. Cet objectif se matérialise par une diminution moyenne de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 2,5% par an en comparant l'intensité carbone de chaque société consolidée du Compartiment avec l'intensité carbone de l'année précédente. De plus, la stratégie d'investissement est orientée vers une économie contributrice aux enjeux climatiques se traduisant par des émissions de CO2 évitées supérieures aux émissions de CO2 induites (scope 1 et 2).

Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent se conformer aux critères suivants qui sont basés sur une approche « réussite/échec » :

- Minimum de 5% du chiffre d'affaires exposés aux ODD, selon le cadre de la Taxonomie interne basée sur les Activités de Transition Durable (transition démographique, et/ou transition sanitaire, et/ou transition économique, et/ou transition de mode de vie et/ou transition écologique).
- Note minimale de 4 sur 10 dans le domaine de la responsabilité d'entreprise (en tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (« PAI ») combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe « Nepas nuire de manière significative » pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- Note minimale de 2 sur 10 en termes de gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions qui en résulte tiennent compte d'une notation interne portant à la fois sur la responsabilité et la durabilité des entreprises, basée sur une analyse extra-financière effectuée par le biais d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion, selon la méthode « best in universe ». Il peut y avoir un biais sectoriel.

Le Compartiment n'utilise pas d'indice de référence dans le but d'atteindre l'objectif durable du Compartiment.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

Les indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment sont :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis): le principal indicateur de durabilité utilisé par le fonds est la notation ABA (cf. stratégie d'investissement) de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers: la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- La notation de la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette notation est basée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M\$ investi) du portefeuille du Compartiment,
- Intensité carbone : (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille du Compartiment.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les incidences négatives de l'activité des émetteurs sur les objectifs environnementaux et sociaux sont directement intégrées à la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA (intégrant les principalesincidences négatives du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR) et pouvant entrainer une dégradation de la notation ABA en dessous du minimum.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques de durabilité de ce produit financier sont atteintes.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en place une politique d'exclusion portant sur :

- Charbon thermique et hydrocarbures non conventionnels : la Société de Gestion va graduellement exclure les sociétés ayant une activité en lien avec le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels (voir tableau ci-après).
- Armements controversés : les émetteurs sont exclus de tous les OPC gérés par la Société de Gestion,
- Non-respect du pacte mondial des Nations Unies : émetteurs en anomalies sévères avec les principes du pacte mondiale des Nations Unies et intégrés dans la liste des « worst offenders » tenue par la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion.

La notation minimum de 4 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA) est en donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives (PAI) font partie des indicateurs de performance collectés dans le cadre de l'analyse. Un niveau élevé d'incidences négatives impacte défavorablement la note ABA utilisé dans le processus d'investissement. Une notation minimum de 4 sur 10 est cohérente avec l'approche de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entrprises et aux droits de l'homme ? Description détailée :

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations sont défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) sont exclus du portefeuille via la liste « Worst Offenders » après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous permet à la société de gestion de définir une liste d'émetteurs identifiés en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité éthique. Dès lors ces entreprises sont intégrées dans une liste d'exclusion « Worst Offender », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion utilise les données de fournisseurs de données externes pour :

- 1) Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based »,
- 2) Filtrer les sociétés non pertinentes,
- 3) Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Ethique,
- 4) Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « Worst Offender ».



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

*

Oui, _

Pour les émetteurs privés, le Compartiment tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives font partie de la notation Responsabilité d'Entreprise (cf. ci-après),
- La Société de Gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. Celle-ci vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO2, intensité de CO2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Pour les émetteurs publics, le Compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principales incidences négatives est prise en compte dans la notation du pays (voir ci- dessous)
- La Société de Gestion met en œuvre une politique d'incidence négative sur la durabilité, en mesurant les PAI. Celle-ci prévoit d'abord de surveiller les contributions au changement climatique (intensité de CO2), les questions sociales (pays soumis à des violations sociales, score moyen d'inégalité de revenu) et la corruption (score moyen de corruption).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues dans le rapport annuel du Compartiment.



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

En ligne avec l'approche fondamentale mise en œuvre par l'équipe de gestion, le processus d'investissement est basé sur les trois étapes suivantes :

- L'exclusion des émetteurs avec un risque élevé de Responsabilité d'Entreprise (notation minimum de 4 sur 10 dans l'outil propriétaire de la Société de Gestion). Cette sélection remplit les conditions du label ISR français,
- La seconde étape est basée sur la sélection d'émetteurs en mesure de répondre à la stratégie durable du Compartiment,
- La troisième est la construction du portefeuille suivante une analyse fondamentale, la liquidité et la valorisation des émetteurs considérés.

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment prendra notamment en compte les questions ESG suivantes:

- Environnement : Émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.
 - Social : Rémunération excessive des CEO, inégalité entre les sexes, santé et sécurité, travail des enfants etc
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et du trafic d'influence, évasion fiscale, etc.
- Notation mondiale de qualité ESG.

La notation ABA: outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG:

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.),
- Responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.),
- Responsabilité sociale : éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés (sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc.) et
- Responsabilité sociétale (qualité, sécurité et traçabilité des produits, respect des communautés locales et des droits de l'homme, etc.



La Stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon les facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Chaque pilier est noté indépendamment par la Société de Gestion et pondéré en fonction de son importance par rapport à la société cible. Chaque pilier est décliné en un ensemble de critères, sélectionnés en fonction de la matérialité (corrélation avec la performance économique de l'entreprise) qui sont au nombre de 25 environ au total (tels que listés dans le tableau ci-dessous). Ces critères peuvent être la qualité de l'évaluation du conseil d'administration, la rémunération du PDG, l'impact sur la biodiversité, la politique climatique et l'efficacité énergétique, etc.

La transition durable se concentre sur les contributions positives que les entreprises génèrent à travers leurs activités, produits et services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable. Au sein du modèle, la transition durable a été décomposée en 5 grands thèmes : la transition démographique (inclusion des seniors, accès àl'éducation, etc.), la transition médicale (accès aux soins, diagnostics médicaux, lutte contre les maladies endémiques, etc.), la transition économique (développement des infrastructures, numérisation, accès à la connectivité, etc.), la transition des modes de vie (extension du mode de vie des produits, économie circulaire, mobilité durable, etc.) et la transition écologique (énergies renouvelables, biodiversité, mobilité verte, etc.). Environ 34 activités qui contribuent à latransition durable ont été identifiées et intégrées dans le modèle. La transition durable inclut les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs		
	Respect des actionnaires	Structure du contrôle		
	minoritaires	Existence de pilule anti-OPA, limitation des votes		
		Taille et composition du comex		
	Ovalitá du managament	Rotation des dirigeants, existence de		
	Qualité du management	contrepouvoir		
		Qualité de la stratégie		
		Taux d'indépendance du Conseil et des comités		
	Indépendance du Conseil et des	Séparation des pouvoirs CEO/Président		
Responsabilité	comités	Composition et taille du Conseil, jetons de présence		
Actionnariale		Transparence de la rémunération		
, 101.01		Cohérence du variable avec les objectifs et		
	Rémunération du CEO	résultats		
		Pertinence des critères du bonus, conflit en		
		AG		
		Historique des litiges comptables (10 ans)		
	D'a constant de la co	Changement de méthodes/reporting		
	Risques comptables	comptable		
		Indépendance des CAC		
	Ovelité de la communication	Confiance dans les guidances et transparence		
	Qualité de la communication	Historique des "profit warning"		
	financière	Accessibilité du management		
		Existence d'un SME et périmètre de reporting		
	Management environnemental	Qualité et consistance du reporting, objectifs chiffrées		
		Existence d'une gouvernance en cas de forte contribution		
		Mise en place d'une politique d'efficacité		
	Politique climat et efficacité	énergétique		
Responsabilité	énergétique	Reporting précis et objectifs chiffrés		
Environnementale		Certification des process		
	Régulation et Certification	Intégration des régulations liées au secteur		
	regulation of continuation	Historiques d'accidents industriels		
		Gestion des contributions positives sur la		
	Impact biodiversité et	biodiversité et reporting		
	externalités	Intégration des enjeux en amont des projets		
		Historique de pollution ou nuisances		
		Position des RH dans la hiérarchie de		
		l'entreprise		
	Culture d'entreprise et gestion RH	Leadership and typologie de culture		
	KH	Modèle de croissance et gestion des		
Dosponsahilitá socialo		restructurations		
Responsabilité sociale		Mise en place des comités et procédures CHSCT		
	Santé et Sécurité	Historique d'accidents du travail, niveau de reporting		
		Transparence et périmètre des indicateurs		

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs		
7 tite responsabilite	Cittores	Qualité du dialogue social, jours de grèves,		
	011	absentéisme		
	Climat social et conditions de	Historiques de conflits sociaux		
	travail	Qualité des conditions de travail et respect		
		des lois		
		Plan de formation et pyramide des âges		
	Formation et gestion des	Enjeux de transition spécifique sur le secteur		
	carrières	Ancienneté des salaries et politique		
		d'évolution interne		
		Part de femmes parmi les employés		
	Promotion de la diversité	Part de femmes parmi les équipes		
	Tromotion de la diversité	managériales		
		Programme d'attraction des talents		
		Attractivité du secteur de l'entreprise		
	Attractivité et recrutement	(Glassdoor rating, average salary/FTE)		
	Activatività de regrateriorie	Programme d'attraction des talents		
		Capacité à recruter des compétences clés		
	Qualité, sécurité et traçabilité	Processus de contrôle qualité produits		
	produits	Historique de défaut de qualité		
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Enjeux de sécurité du consommateur		
	Capacité d'innovation	Gestion interne ou externe de la R&D		
		Flexibilité des prix et pouvoir de la marque		
		Renouvellement produit et risque secteur &		
	-	forte rupture		
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement et		
		modèle (intégré ou forte externalisation)		
		Historique de défaut de la chaîne		
	-	d'approvisionnement		
	Catiafaatian aliant at aasia ala naut	Politique de suivi de la satisfaction client		
	Satisfaction client et gain de part de marché Respect des communautés locales et droits humains	Évolution PDM		
		Qualité du réseau de distribution en B to B		
		Historique des plaintes clients Respect des droits de l'homme, facilité du		
Responsabilité		droit à opérer		
sociétale		Intégration des communautés locales		
Societaie		Historique des conflits locaux		
		Utilisation des données personnelles comme		
		business model		
	Cybersécurité et protection des	Protection des données sensibles et respect		
	données personnelles	de la vie privée		
	dermiese persermense	Mécanismes de protection contre les		
		cyberattaques		
	Corruption et éthique des affaires	Gouvernance et process de prévention de la		
		corruption		
		Opérations des pays à risque		
		Historique pratique de corruption ou non		
		éthique		
		Alignement du taux d'imposition avec la		
	Cabárana finala	présence économique locale		
	Cohérence fiscale	Présence dans les paradis fiscaux		
		Évolution des taux d'imposition sur 10 ans.		

Une méthodologie propriétaire « transition / contribution » climatique permet à l'équipe de direction d'identifier les sociétés qui ont mis en place les efforts appropriés pour décarboner leurs activités conformément aux objectifs de l'Accord de Paris (c'est-à-dire « maintenir une hausse de la température mondiale ce siècle bien en dessous de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux pré-industriels et de poursuivre les efforts pour limiter encore plus l'augmentation de la température à 1,5 degrés Celsius").

La notation interne intégrée au processus de sélection de titres vise à éviter tout risque lié à la décarbonation de l'économie mondiale (analyse de transition) tout en identifiant les opportunités liées au développement de solutions bas carbone (analyse de contribution). Chaque émetteur est positionné sur une matrice combinant ses notations de transition et de contribution (matrice climatique transition/contribution) qui permet de définir l'univers éligible.

De plus, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans l'appréciation de la Responsabilité d'Entreprise et peut affecter la notation.

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

D'une part, le Compartiment met en place une stratégie au travers de deux axes contraignants : les exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion et les exclusions spécifiques liées à la stratégie.

1. Exclusions appliquées à l'ensemble de la Société de Gestion :

Exclusions appliquées pour la société de gestion (afin d'éviter toute confusion, le compartiment étant un produit financier de l'Article 9 en vertu du Règlement SFDR, est déjà pleinement conforme aux exclusions indiquées ci-dessous) :

- Exclusions basées sur les violations du Pacte Mondial des Nations Unies : après analyse et décision de la Société de Gestion, les sociétés intègrent la liste des « worst offenders » et sont exclues de tous les portefeuilles gérés.
- Exclusions liées aux engagements de désinvestissement de la Société de gestion des secteurs d'activité des hydrocarbures non conventionnels et du charbon thermique. Ces entreprises sont graduellement exclues des portefeuilles selon le tableau ci-dessous :

Activités	Dès Mars 2022	Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE		Sociétés ayant leur siège social hors OCDE	
Activites		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production de charbon thermique	A partie de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)
Génération d'électricité à base de charbon	A partie de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)

Activités		Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production	A partie de 10%	A partir de 5%	Sortie définitive	A partir de 5%	Sortie définitive
d'hydrocarbures non	du chiffre	du chiffre	(0% de chiffre	du chiffre	(0% de chiffre
conventionnels	d'affaires	d'affaires	d'affaires)	d'affaires	d'affaires)

- 2. Exclusions spécifiques liées à la stratégie du Compartiment concernent :
- L'exclusion des émetteurs ayant un haut profil de risque en termes de Responsabilité d'Entreprise (notation inférieure à 4 sur 10),
- Les exclusions sectorielles telles que définie dans la politique d'exclusion émise par la société de gestion.

Les exclusions appliquées qui sont détaillées dans la « Politique d'Exclusion » et la « Politique d'InvestissementResponsable » de la Société de Gestion sont contraignantes. De plus amples détails à ce sujet sont disponibles sur le site internet de la société de gestion https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri). Le détail de lapolitique d'exclusion du compartiment est également disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Par ailleurs une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en place et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri).

En complément du processus d'investissement et de sélection des actions et obligations, l'accent est mis sur les impacts positifs que les entreprises génèrent par le biais de leurs activités, produits et services.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

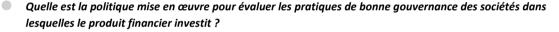
- Du chiffre d'affaires
 pour refléter la part des
 revenus provenant des
 activités vertes des
 sociétés bénéficiaires
 des investissements
- Des dépenses d'investissements (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés.

L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à la transition durable dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies :

- transition démographique (référence aux ODD 3, 4 et 11) comprenant les activités suivantes : Accès aux produits et services de base, Inclusion des personnes âgées, Accès à l'éducation, Accès au logement et au confort, Transports publics, régulation du trafic ;
- transition médicale (référence à l'ODD 3), y compris les activités suivantes : Accès aux soins médicaux, Alimentation saine et sport, Diagnostic médical, Lutte contre les maladies endémiques, Médecine avancée, Robotique médicale, Soins personnels ;
- transition économique (référence aux ODD 9 et 12) comprenant les activités suivantes : Accès à la connectivité, Accès aux produits financiers, Certification, qualité, traçabilité des produits, Développement durable des infrastructures, Numérisation du commerce, Efficacité de l'appareil productif, Logistique performante, Tourisme durable ;
- transition des modes de vie (référence aux ODD 8, 9 et 12) comprenant les activités suivantes : Sécurité des personnes, intelligence artificielle, mobilité durable, économie circulaire, emballage durable, consommation collaborative, écoconception ; et
- transition écologique (référence aux ODD 6, 7, 12, 14 et 15) comprenant les activités suivantes : Traitement et efficacité de la gestion de l'eau, Développement des infrastructures énergétiques, Valorisation des déchets, Protection de la biodiversité marine, Protection de la biodiversité terrestre, Agriculture durable

Le processus d'investissement susmentionné, qui est contraignant, vise à atteindre un seuil minimum de 50% du chiffre d'affaires consolidé des entités incluses dans le portefeuille du Compartiment (à l'exclusion des liquidités, des produits dérivés et des fonds du marché monétaire».

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



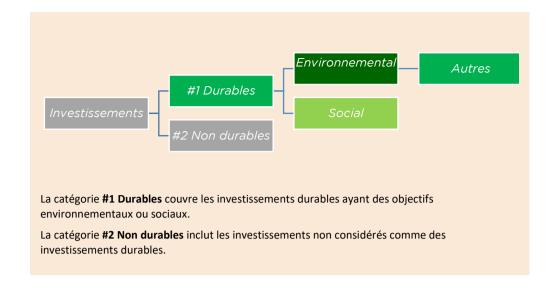
Pour les émetteurs privés, la gouvernance est l'un des axes d'évaluation de la Responsabilité d'Entreprise : la Responsabilité actionnariale. Elle fait l'objet d'une notation sur 10 basée sur 6 critères : la qualité du management, la qualité des conseils d'administration et comités, la rémunération du président, la qualité de la communication financière (alignement du taux d'imposition avec la présence économique locale, présence dans des paradis fiscaux, évolution des taux d'imposition sur 10 ans), les risques comptables et le respect des actionnaires minoritaires. Environ 30 indicateurs de performance permettent d'évaluer les pratiques liées à la gouvernance avec ces 6 critères. De plus, les controverses liées aux bonnes pratiques de gouvernance viennent impacter la note globale.



Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durable ?

Le Compartiment investit au minimum 80% de son actif net dans des actifs au sein d'investissements dits durables. La portion restante des investissements (#2 Non durables) correspondant à des instruments financiers dérivés, des dépôts, liquidités, fonds monétaires et instruments du marché monétaire utilisé à des fins de couverture et degestion efficace du portefeuille ainsi que pour gérer la liquidité du Compartiment et réduire l'exposition à certains risques. 100% des investissements du Compartiment (à l'exclusion des instruments financiers dérivés, des liquidités, dépôts et fonds monétaires) sont composés d'investissements durables

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Le Compartiment n'investit pas dans des dérivés visant à atteindre l'objectif d'investissement durable.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui conformes à la taxonomie de l'UE ¹ ?							
Oui :							
	Dans	le gaz	fossile	Dans l'énergie nucléaire			
χ Non							

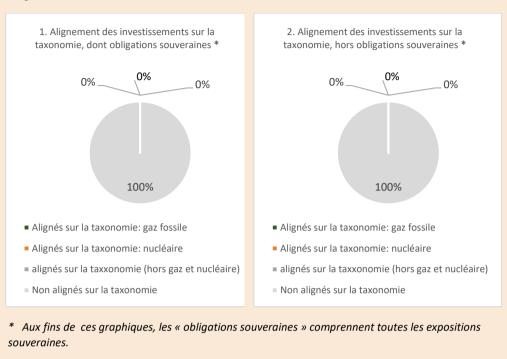
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

0%.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnementale qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Compartiment investira au moins 65 % de son actif net dans des investissements durables avec un objectif environnemental mais non alignés avec le Règlement Taxonomie de l'UE. Cependant, la part minimale agrégée des investissements durables ayant un objectif environnemental et social représente 80 % de ses actifs nets.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment investira au moins 1% de son actif net dans des investissements durables avec un objectif social. Toutefois, l'agrégation des investissements ayant un objectif environnemental et des investissements ayant unobjectif social représente au moins 80% de l'actif net.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Le Compartiment peut investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments sontinclus dans la catégorie « « #2 Non durables » n'ont pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments peuvent être utilisés par la société de gestion pourgérer la liquidité du Compartiment ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs sous #2 Non durables.



Les indices de

référence sont des

financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

indices permettant de mesurer si le produit

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si l'objectif d'investissement durable est atteint ?

Non applicable.

Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Non applicable.

En quoi l'indice diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable.

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?

Non applicable.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifique au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : https://www.dnca-investments.com/lu/funds/dnca-invest-beyond-climate/units/i-lu2116701777

En cliquant dans la section « Documents » et en accédant aux informaions ESG sur la sous-section « Documents ISR »